



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 3198

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le cancer du col de l'utérus. Ce type de cancer provoque 1 000 décès par an, il est le deuxième cancer féminin après celui du sein, et 3 400 nouveaux cas sont annuellement recensés. Le point de départ de ce type de cancer est une maladie sexuellement transmissible causé par un virus de la famille HPV. Trois femmes sur quatre sont infectées par un HPV au cours de leur vie, la plupart du temps sans conséquence. A contrario, la famille des Hpv peut être responsable de cancers plus rares tels que le cancer de l'anus, du pénis ou de l'urètre, et parfois aussi de condylomes. Courant 2007, un vaccin, le Cervarix, devrait être disponible en France. Il provoque une immunité contre les HPV 16 et HPV 18 responsables de 70 % des cancers du col de l'utérus. Les essais cliniques ont démontré que ce vaccin protège à 100 % contre les infections persistantes. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à l'arrivée de ce vaccin en France, d'une part, et comment elle compte mettre en place une politique sanitaire à la hauteur des espoirs de ce vaccin, d'autre part.

Texte de la réponse

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a signé le 5 juillet dernier l'arrêté modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. Le vaccin contre le papillomavirus (HPV) est désormais remboursé à 65 % par la sécurité sociale. La prise en charge de ce vaccin concerne les jeunes filles âgées de quatorze ans et les jeunes filles et jeunes femmes de quinze à vingt-trois ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels, ou au plus tard dans l'année suivant le début de la vie sexuelle. Ces indications reprennent les recommandations faites par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Toutefois, la vaccination ne dispensera pas les femmes d'un dépistage régulier par frottis cervico-utérin.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3198

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5248

Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5567